

Richard CADOUX. Temple d'Arcachon. Dimanche. Première Lettre de Paul aux Corinthiens 15, 1-4

1 Le 20 avril dernier, Dimanche de Pâques, Laurie-Anne Martin a été baptisée. A cette occasion, elle a publiquement confessé sa foi et notre assemblée a fait de même. J'aimerais ce matin m'interroger avec vous sur ce qu'est une confession de foi. Je le ferai à partir des fonctions qu'elle remplit. Il y a trois fonctions : une fonction liturgique, une fonction doctrinale, une fonction d'actualisation.

2 Comme je viens de le dire, la confession a tout d'abord une fonction liturgique, culturelle, doxologique pour employer un gros mot de la foi (rendre gloire à Dieu). C'est ce que nous avons expérimenté le dimanche de Pâques. Dans le cadre et le déroulement d'une assemblée chrétienne, la confession de foi a pour but d'exprimer la foi de l'Eglise en réponse à l'offre de la grâce de Dieu. Dieu parle : l'assemblée lui répond. Dieu fait grâce : l'assemblée en retour fait monter vers lui sa louange et son action de grâces. J'insiste sur cette dimension dialogale, responsoriale de notre culte. Ce dialogue, il est la traduction symbolique de l'alliance nouée entre Dieu et l'homme. Et de ce fait, c'est la totalité du culte qui est confession de foi : le chant des psaumes, des cantiques et des spontanés ; les prières que nous faisons monter vers l'Eternel et vers son Christ auxquelles nous adhérons par un amen ; l'écoute que nous lui accordons lorsque retentit la parole de Dieu ; le silence qui nous place dans le recueillement et l'entretien intime avec le Seigneur, tout cela constitue notre confession de foi. Le culte dans sa totalité est un exercice de confession de foi. C'est la confession de foi mise en pratique. D'ailleurs si l'on se tourne vers les origines du culte chrétien, on s'aperçoit que c'est dans le cadre de la célébration du baptême qu'a émergé la confession de foi. Au sens où dans les premiers du temps du christianisme, on ne baptise que des adultes, des personnes qui ont entendu résonner en leur cœur l'appel du Christ, qui font le choix d'y répondre et qui alors publiquement confessent leur foi 'au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.' La confession de foi fonctionne alors comme un symbole, comme un « signe de reconnaissance », un objet cassé en deux dont deux personnes conservaient chacune la moitié et qui une fois réunies permettaient de se reconnaître. Eh bien la confession de foi fonctionne comme un signe de reconnaissance entre Dieu et le fidèle. Ce que nous appelons le symbole des Apôtres est un très vieux symbole baptismal, sans doute élaboré dans l'Eglise de Rome, que le futur baptisé devait apprendre et qu'il devait 'rendre' au jour de son baptême. J'ajoute qu'il a fallu attendre le VIème siècle, le Haut Moyen-Âge pour que la récitation du symbole soit introduite dans la messe, vraisemblablement pour des raisons catéchétiques (on répète chaque semaine les éléments). Pour souligner aussi, à l'occasion du rassemblement dominical, que cette confession de foi est un langage commun, une parole d'accord entre des croyants dont le rassemblement et la prise de parole rendent l'Eglise visible. Et pour cette raison les réformateurs n'ont pas renoncé à cette pratique qui nous constitue en Eglise, ensemble et à voix haute.

3 On voit ainsi que la confession de foi a une seconde fonction qui est doctrinale. Les confessions de foi, en effet, exposent la doctrine de la foi chrétienne. Elles récapitulent le contenu de la foi chrétienne. Elles énoncent les grandes croyances du christianisme sous une forme simplifiée : le Dieu créateur, le Christ réconciliateur, l'Esprit qui sanctifie et qui donne la vie, la mission de l'Eglise, l'espérance du royaume et du triomphe final de Dieu. La

confession de foi est alors un mini-catéchisme, un sommaire des croyances chrétiennes. On voit bien d'ailleurs que dans ce domaine, il y a depuis toujours une tendance au développement. 'Jésus-Christ est le Seigneur' est une formule basique. Elle est d'ailleurs aujourd'hui encore utilisée et demandée à celui ou celle qui veut adhérer à l'association cultuelle. Paul rappelle aux Corinthiens les éléments essentiels de leur foi. L'Eglise ancienne a élaboré des symboles baptismaux. Puis en face de la diversité des opinions et des interprétations possibles, les confessions de foi ont permis à l'Eglise de tracer une ligne de démarcation entre une orthodoxie chrétienne et ce qu'on a appelé des hérésies, c'est-à-dire des conceptions fausses ou déviantes de la doctrine chrétienne. On fête cette année le centenaire du concile de Nicée qui en 325 a défini la foi juste contre l'hérésie arienne. Et le credo de Nicée est encore récité par de nombreuses Eglises chrétiennes. Dans le cadre de la Réformation, les Eglises ont voulu exposer les grandes convictions qui les animaient. On connaît au moins la Confession d'Augsbourg (1530) due à Mélanchton. Et puis la Confession de foi de la Rochelle (1559, Calvin), le texte de référence des églises réformées de France. Il y a beaucoup d'autres (en Suisse, en Hollande, en Ecosse, en Allemagne). Tous ces textes ont en commun d'expliquer et de préserver deux principes fondamentaux de la Réforme : la justification par la foi et l'autorité des Ecritures. Car on se trouve là devant un paradoxe : les Eglises issues de la Réforme affirment l'autorité suprême des Ecritures en matière de foi (sola scriptura). Elles ont cependant élaboré des confessions de foi qui sont normatives de la foi. Mais cette norme est seconde par rapport aux Ecritures qui sont toujours premières. Les confessions de foi disent en quelque sorte la manière dont l'Eglise réformée lit ou comprend l'Ecriture. En ce sens elles ont pour but de maintenir une prédication fidèle à l'Evangile, en distinguant ce qui est évangélique de ce qui ne l'est plus. Les textes symboliques sont particulièrement destinés aux pasteurs, aux anciens, aux docteurs, aux prédicateurs pour leur permettre d'évaluer la pertinence d'une prise de parole en Eglise par rapport à l'Evangile qui est bien la seule norme, la seule règle de foi. C'est d'ailleurs pourquoi ces textes ne sont pas normalement utilisés dans le cadre du culte. On les lit en des circonstances particulières, lorsque les Eglises locales se réunissent en Assemblée générale, ou à l'occasion des synodes. Nous, ici, maintenant, en conformité à l'Evangile, croyons et déclarons que nous croyons

3 Je viens de faire un parcours historique qui nous a conduit des origines de l'Eglise jusqu'aux temps des réformateurs. On voit bien qu'au fil de l'histoire les expressions de la foi ont évolué. Le symbole des apôtres par exemple rend compte de la foi telle que les chrétiens de l'époque la comprenaient et l'exprimaient. Ils disaient leurs convictions chrétiennes avec les mots et les idées de leur temps. Mais le temps, justement, il passe. La foi est toujours la même, mais ses expressions, elles, elles évoluent. Le symbole des apôtres parle par exemple de la descente du Christ aux enfers ou de la résurrection de la chair. Les enfers, la chair, la rémission des péchés, la session du Christ à la droite de Dieu, la signification de ces mots a évolué et vouloir les employer tels quels aujourd'hui risque de nous conduire à des contre-sens. Pour beaucoup la foi est devenue incompréhensible. D'où à la troisième fonction de la confession de foi, une fonction d'actualisation. Il convient de redire la foi de toujours avec des mots d'aujourd'hui. On parle alors de Déclaration de foi. En 1872, lorsque pour la première fois depuis 1659, les réformés français ont pu se réunir en synode au grand jour. En 1938 lorsqu'est née l'Eglise réformée de France. En 2017 lorsqu'est née l'Eglise protestante unie de France. Il y a parfois

des événements ou des débats qui amènent l'Église à parler et à dire sa foi, hic et nunc. J'ai employé les mots de confession, de déclaration, je finirai par celui de profession de foi. Une confession de foi, c'est une entreprise communautaire. C'est l'affaire d'un groupe qui se constitue en corps au moment où il exprime sa foi. Mais on doit parler de profession au sens où le confessant parle toujours à la première personne du singulier : credo. Je crois. Je. Personne ne peut croire à ma place. Et j'ai la responsabilité de rendre compte de la foi qui m'habite. Je ne peux pas me contenter de réciter des formules toutes faites. Ce qui m'a été transmis, j'ai le droit et le devoir de me l'approprier et de le faire mien. Mais je ne pars jamais de rien. Je suis précédé par d'autres dans la foi et j'ai à tenir compte de ce qu'ils ont professé. C'est dans cette tension entre deux dimensions communautaire et personnelle que s'inscrit la vocation du chrétien. Il en va du courage d'appartenir et il en va aussi du courage d'être soi-même. D'une certaine manière, il peut être bon de rédiger une profession de foi, à titre d'exercice. Plus fondamentalement, c'est pour chacun d'entre nous une exigence de vérité et un appel à l'authenticité. La profession de foi n'est pas un exercice intellectuel ou rhétorique, c'est toute notre existence qui peut devenir déclaration de foi. Oui alors le professant peut devenir un témoin, devant les hommes et devant Dieu.

AMEN